

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret du 18 février 2008 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR : IOCA0759259D

Par décret en date du 18 février 2008, l'association Familles rurales - Fédération nationale, dont le siège est à Paris (9^e), est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.